



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SÉANCE PUBLIQUE  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

**Étaient présents** : M. GÉHIN Claude, M. PRIEUX Jean-Noël, M. NESTEL Gilles, M. BON Pascal, M. BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mlle FACQUEZ Angélique, Mme MITHRA Delphine, Mlle OUERTATANI Aïcha, M. PIERRE Eric, Mme PRAVET Sylvaine, M. SAILLET Rémy,

**Avant donné procuration** : Mme DEFOSSE pouvoir à Mme PRAVET – Mme CHOQUET pouvoir à Mr GEHIN

**Absent** : néant

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

**Nomination de secrétaire de séance** : Mme OUERTATANI Aïcha

**1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2016**

Monsieur le Maire appelle à se prononcer sur le procès verbal de la séance du 30 mai 2016.

Pas d'observation.

Le procès verbal du 30 mai 2016 est approuvé.

**2 -2016-25 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE SEINE ET MARNE :  
CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'électrification de Seine-et-Marne pour une durée de quatre ans 2016-2020. Le forfait annuel des prestations de maintenance pris en charge par le SDESM comprend :

- Mise à jour du patrimoine.
- Nettoyage et remplacement des organes en défaut ; lampes, ballast, LED, câblerie, petit matériel.
- Contrôle annuel des armoires, supports et luminaires.
- Nettoyage et remplacement de tous les organes en défaut, protection, contacteurs, horloges et petit matériel .
- Contrôle annuel et réglages des organes de commande dans les armoires avec relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec préconisations.
- Outil de gestion de maintenance (GMAO) gestion de l'éclairage public.

La commune prendra en charge :

- Les recherches de défauts.
- Le mobilier (mats, lanternes, armoires).
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses.
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo ....)

- Les travaux de rénovation et mise en conformité..
- Les travaux de création et d'extension.
- Le traitement des déclarations de travaux (DT, DICT.)

L'ensemble du conseil approuve ce contrat.

### **3 -2016-26 MODIFICATION DU CYCLE DE TRAVAIL ANNUEL**

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion ,  
Monsieur le Maire présente le nouveau cycle de travail annuel des services techniques applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Accord de l'ensemble du conseil.

### **4- 2016-27 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 13/09/2016 après avis favorable,**

Monsieur le Maire propose de fixer la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées pour le personnel communal le lundi de pentecôte.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette décision par : 13 VOIX**

### **5 – 2016-28 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDONATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR**

Les opérations de recensement de la population auront lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

A cet effet, l'Etat verse à la collectivité une dotation forfaitaire qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder à la nomination d'un coordonateur communal et un agent recenseur.

Rôle du coordonateur communal : travaille en lien avec le superviseur de l'INSEE .

Il est proposé de nommer la secrétaire de mairie coordonateur communal.

Le rôle de l'agent recenseur est de recenser toutes les habitations et contacter chaque foyer, il est proposé de nommer M. BUSTEAU.

La dotation forfaitaire sera versée aux agents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de revoir le choix de l'agent recenseur en recrutant une personne jeune ayant besoin de cette dotation. Mme Pravet étudie cette idée et fera une nouvelle proposition dans les 8 jours à venir.

### **6- 2016-29- CONVENTION EDUCATION NATIONALE/ COMMUNE : CLASSE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention « l'école change avec le numérique »

Suite à l'appel à projet de la commune pour installer l'équipement numérique (tableaux et tablettes à l'école primaire )

Le principe de la convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de la mise en place du plan numérique pour l'éducation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide l'adoption de cette convention.

### **7 -2016- 30 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : CLASSE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil du Département au titre du fonds d'équipement rural pour l'obtention de subvention pour le projet « classe numérique ».

Trois devis ont été remis à Mr le Maire qui décide de faire une réunion de la commission école très prochainement afin de désigner l'entreprise qui sera chargée de la mise en œuvre des installations. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide (par 13 voix pour) le déroulement et la demande de subvention du Conseil du Département.

#### **8- 2016-31 SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE : CONTRAT DE MAINTENANCE ET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE**

Présentation du contrat de maintenance des feux tricolores .

Mr le Maire présente un devis de remise en état des feux, et le montant d'un contrat de maintenance à l'Entreprise ALTI ELECT ( intervenant au SDESM)

- Remise en état des feux : 31300.80 € ttc
- Contrat de maintenance 1700.00 € ttc annuel .

Le conseil demande que d'autres entreprises soient consultées pour cette affaire.

Mr le Maire précise que ces feux sont véritablement obsolètes et accidentogènes.

Une étude sera faite pour remplacer ces feux par un rondpoint , Mr le Maire voit les possibilités.

#### **9- 2016-32 DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme MITHRA concernant sa demande de remplacement dans les fonctions de correspondant défense.

Personne du conseil ne proposant sa candidature, Mr le Maire prend les fonctions de correspondant défense.

#### **10- 2016-33 DESIGNATION REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet relatif à la désignation et rôle du référent sécurité routière .

Après avoir donné les explications concernant le rôle du référent Monsieur PIERRE se propose spontanément pour remplir cette fonction. Le conseil émet un avis favorable.

#### **11-2016-34 PROJET TELESURVEILLANCE COMMUNE**

Mme OUERTATANI, Mr NESTEL, Mr SAILLET sont allés visiter le centre de télésurveillance installé au Châtelet en Brie et ont pu se rendre compte de l'intérêt de ces installations. Suite à un entretien avec la Gendarmerie Mr le Maire a rendu visite à cette installation et a pu en voir le fonctionnement.

Des renseignements, techniques, financiers et administratifs nous ont été fournis aimablement par les services de la Police Municipale du Châtelet. Nous avons donc décidé d'étudier ce projet. Monsieur le Maire a prit rendez vous avec le service de la Gendarmerie de Melun responsable de ce type d'installation qui nous indiquera les emplacements ou prévoir des caméras.

Budgétairement il est possible d'obtenir environ 80% de subventions.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour étudier ce projet.

#### **12 – QUESTIONS DIVERSES**

Mme PRAVET demande pourquoi le coût des réservations de la Salle Polyvalente ne sont pas indiqués sur le site de la Commune..

Mr le Maire informe que la démarche est volontaire afin d'inciter les personnes à téléphoner pour obtenir ces renseignements, de ce fait un premier contact est établi pouvant ainsi aider à obtenir des réservations .

Mr PRIEUX : fait part au conseil que la Mairie reçoit des courriels anonymes portant sur des faits déplorables se produisant dans la Commune, difficile de répondre à ce genre de délations les auteurs restant dans l'anonymat complet !

Mr NESTEL : Informe que les travaux sur la toiture du logement communal, place de la Mairie débuteront en novembre 2016 et seront réalisés par l'Entreprise Charpentier.

Mme OUERTATANI : demande à la commission communication de préparer ses idées d'articles en vue de l'élaboration du prochain « Flash » qui devra paraître début octobre 2016.

Mr PIERRE : informe qu'une réunion voirie à eu lieu le 16/09/2016 , les travaux prévus de rebouchage des nids de poules place de l'ancienne salle des Fêtes, le marquage au sol et de nouvelles places de parking sont prévus en octobre 2016.

Mr le Maire précise :

- La mise en place d'un panneau lumineux dans la rue Grande à hauteur de l'ancienne cabine téléphonique. ( financement et installation par la CCVC)
- Le versement de la subvention issue du contrat F.E.R. (28 581 €) pour la réparation de la toiture du logement aura lieu à la fin des travaux.
- Donne lecture d'un courrier reçu de la part de Mme BONTEMS remerciant le Maire et le Conseil d'avoir agit en sa faveur pour obtenir la médaille et le diplôme de femme méritante de la Commune, l'ensemble lui étant été remis par Monsieur Y. Jego au cours d'une cérémonie officielle.

Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 22h20 .

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire  
C. GEHIN

